

AFPSVT – 23/01/2020

Quel avenir pour le CAPES et le Master MEEF ?



Antoine BOULANGÉ – Agnès SCHERMANN

1) Un nouveau concours en 2022

Professionnalisation de la formation et du concours des professeurs

Fiche 1 : Les épreuves du concours

Dans le cadre de la réforme du concours, le ministère envisage d'organiser les différentes épreuves du concours de la manière suivante : deux épreuves écrites et deux épreuves orales.

1 – Les épreuves d'admissibilité

Pour le second degré, les épreuves d'admissibilité envisagées sont :

- un écrit visant à contrôler la maîtrise disciplinaire des candidats avec note éliminatoire à 5 minimum, mais dont le niveau pourrait être ajusté en fonction des disciplines ;
- une seconde épreuve écrite¹ plaçant le candidat en situation d'élaborer une séquence pédagogique à partir d'un sujet donné par le jury, afin d'évaluer sa capacité à exercer, dans une perspective pédagogique, une approche critique sur les sources disponibles. Il s'agit pour le candidat de concevoir, à partir de ressources documentaires en ligne, un plan détaillé de séquence assorti de commentaires pédagogiques destinés à identifier les éléments à transmettre, les compétences à construire, les obstacles potentiels des élèves à lever, notamment dans leur rapport à l'information, en justifiant des sources utilisées, de leur confrontation et de leur analyse critique. Le candidat dispose d'une tablette ou d'un ordinateur afin d'accéder à internet pour utiliser toute ressource qu'il juge pertinente.

Pour le premier degré, les épreuves d'admissibilité envisagées sont :

- une épreuve « académique » (disciplinaire), en français et mathématiques, avec note éliminatoire qui pourrait être fixée à 5 ;
- une épreuve professionnelle, permettant d'apprécier la capacité du candidat à proposer une approche polyvalente d'un sujet, et à proposer une démarche d'apprentissage progressive et cohérente. Le candidat bénéficie d'un dossier comportant notamment des travaux issus de la recherche et des documents pédagogiques.

2 – Les preuves orales d'admission, pour tous les concours :

- une première épreuve de conception et d'animation d'une séance d'enseignement ou l'exploitation d'un support permettant d'apprécier à la fois la maîtrise disciplinaire et la maîtrise de compétences pédagogiques. Pour le CRPE, le candidat tire au sort un sujet pouvant porter sur chacun des thèmes d'enseignement (en intégrant ou non les mathématiques et le français, qui auront été testés dans les épreuves écrites). → *Rotation des thèmes.*
- une seconde épreuve orale d'entretien sur la motivation du candidat et sa connaissance de l'environnement et des enjeux du service public de l'éducation, sa capacité à incarner et verbaliser les valeurs de la République et à se positionner en fonctionnaire. L'oral d'entretien doit permettre au candidat de faire valoir son parcours, mais aussi de valoriser ses travaux de recherche.

Le jeu des coefficients majorera le poids de l'oral par rapport aux écrits.

[30% écrit
70% oral.

¹ Hors PEPS et CPE.

DGRH-DGESCO-DGESIP 20/11/2019 Page 1

De nombreuses questions :

- 4 épreuves : où est la place des sciences expérimentales (TP) ?
- Comment un concours en fin de M2 peut-il être attractif pour les étudiants ? En 2020, 15% de candidat-e-s en moins au CAPES de SVT
- Quel concours en 2021 ? Combien de postes ?
- Qu'est ce que l'entretien de « motivation », de « recrutement », avec la présence de GRH ?
- Quelle place pour l'agrégation elle aussi en M2 ?
- **Pour nous, articuler pédagogie et disciplinaire qui sont complémentaires**

2) Un nouveau Master MEEF en 2021 (ou 2020?)

Accompagner l'alternance en seconde année de master MEEF

Le changement de la place des concours externes de recrutement des professeurs et conseillers principaux d'éducation permettra de valoriser la dimension professionnelle du concours, compte-tenu du niveau acquis dans un master lui-même professionnalisant.

La première session du concours dans son nouveau format (fin du M2) interviendra en 2022 : les étudiants qui passeront cette première session s'engageront, pour certains d'entre eux, dans le master MEEF à compter de la rentrée 2020.

1. Objectif : un master MEEF professionnalisant renoué, voie d'excellence pour devenir professeur

La mise en place d'un stage en alternance en deuxième année de master MEEF s'inscrit dans cette logique. Il permettra de consolider la place du master MEEF comme voie d'excellence pour devenir professeur.

Il prolonge et amplifie le mouvement de professionnalisation progressive et d'accompagnement des étudiants vers les métiers du professorat et de l'éducation initié par le dispositif de préprofessionnalisation.

2. Nombre : à terme, entre 10 000 et 12 000 alternants en seconde année de master MEEF

Les masters MEEF accueillent aujourd'hui environ 24 000 étudiants en deuxième année, dont la moitié viennent de MEEF 1 et 57% sont fonctionnaires stagiaires, quel que soit leur parcours antérieur. Le ministère considère donc qu'en cible l'équivalent de la population issue des masters MEEF1 en stage alternant pourra être accueillie majoritairement dans les écoles et EPLE mais également dans d'autres structures.

3. Dès à présent, un travail étroit des recteurs avec les INSPE est nécessaire afin d'identifier et répartir le nombre de contrats d'alternants en seconde année de master MEEF à la rentrée 2021

Le développement du stage en alternance en seconde année de master implique d'identifier dans les académies le vivier d'étudiants qui bénéficiera du dispositif et les berceaux d'accueil des futurs alternants.

4. Modalités de recrutement et d'exercice

Juridiquement, le recrutement d'étudiants en alternance prendra la forme d'un contrat de droit public.

Les étudiants alternants en M2 exerceront en responsabilité pour l'équivalent d'un tiers temps de service d'enseignement. La définition de leur emploi du temps s'effectuera en étroite collaboration avec les INSPE. Au regard des impératifs organisationnels de leur année universitaire, les interventions des alternants pourront être filées au long de l'année scolaire ou massée.

NB : les étudiants engagés depuis la rentrée scolaire 2019 dans un contrat de pré-professionnalisation verront ce contrat prolongé d'une année (pour couvrir le MEEF2) dans les conditions de l'année de M1. Leur statut juridique reste totalement distinct de l'étudiant en stage alternant.

Un questionnaire a été adressé aux recteurs, afin d'évaluer au plus près les besoins de chaque académie. Le ministère procédera par la suite à une répartition du contingent d'alternants.

De nombreux problèmes

- Une année de M2 totalement surchargée : formation + mémoire + stage en responsabilité à 1/3 temps comme contractuel + préparation du concours !
- Une baisse drastique des effectifs en MEEF : actuellement 38 000 M2 (24 000 alternants + 14 000 non lauréats) – MEN annonce 10 000 à 12 000 berceaux en M2
- Pilotage de la formation par le MEN et les rectorats, une formation de moins en moins universitaire
- Un agenda plus que flou : 2020 ? 2021 ?

De réelles interrogations

- Quelle mise en place pour les ISFEC (enseignement privé sous contrat) ?
- Une inégalité flagrante entre les candidats venant du MEEF (T0 à temps quasi complet) et les non MEEF (T0 à mi-temps)
- Des stratégies de contournement du MEEF, y compris par les universitaires
- Quelle articulation avec les M2 préparation à l'agrégation ? Quid du report de stage après le M1 ?
- Comment est mis en œuvre l'injonction à 1/3 de formateurs/trices devant élèves dès 2020 ?

Le référentiel « Devenir enseignant au 21^e siècle »

<https://www.devenirenseignant.gouv.fr/cid142150/former-aux-metiers-du-professorat-et-de-l-education-au-21e-siecle.html>

Une formation initiale plus homogène et plus efficace sur l'ensemble du territoire

➤ Les Espe deviennent les **Inspe** (Institut nationaux supérieurs du professorat et de l'éducation)

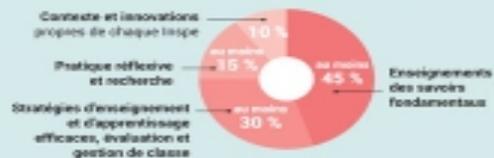
Un nombre identique d'heures de formation en master MEEF et un parcours renforcés autour des savoirs fondamentaux

800 h
d'enseignement et d'encadrement pédagogique hors stage sur 2 ans

Temps de formation pour les futurs enseignants du premier degré



Temps de formation pour les futurs enseignants du second degré



Temps de formation pour les futurs CPE



STAGES
pour les futurs enseignants et pour les futurs CPE

En première année de master

Stage d'observation et de pratique accompagnée en milieu scolaire de quatre à six semaines

En seconde année de master

Stage en responsabilité à mi-temps

Des cours dispensés par des professeurs du premier et second degrés

1/3 de la formation assuré par des professeurs exerçant en parallèle

Une plus grande ouverture à l'international



Un certificat d'aptitude à l'enseignement français à l'étranger pourra désormais être délivré par les Inspe.

Exemple de maquette M1 – Cadrage Inspé Paris – 22/01/2020

Cadrage maquette M1 (mentions 1er degré, 2d degré, EE)

COPIL accréditation 22 janvier 2020

Bloc	Axes de formation	Mention 1 ^{er} degré		Mention 2 nd degré		Mention EE		Modalités
		Volume horaire étudiant max (h)	ECTS	Volume horaire étudiant max (h)	ECTS	Volume horaire étudiant max (h)	ECTS	
1- Le professionnel, acteur de la communauté éducative	<p>Cadre de référence et fondements éthiques du métier Usage responsable d'internet et numérique Principe de communication avec les différents acteurs Connaissance et coopération dans la communauté éducative Développement et diversité des publics (jeune enfant, enfant, adolescent) Accompagnement du parcours des élèves Analyse, conception et mise en œuvre d'un projet éducatif dans le projet d'établissement (mention EE) Suivi individuel et collectif des élèves (mention EE) Principes et modalités d'inclusion Autorité, gestion de classe, climat scolaire</p>	150	15	120	12	220	22	<p>40% de la formation pris en charge par des formateurs hors INSPE. 6 heures de formation par année en école, collège ou lycée, possiblement autres que lieux de stage (lycées professionnels par exemple), sous forme de projets "terrain".</p> <p>Une UE "pratiques culturelles" (30 hTD / 3 ECTS) en M1, organisée selon un cadre défini et adapté par chaque mention et chaque parcours de la mention 2nd degré. Actions communes à plusieurs parcours encouragées.</p>
2- Savoirs disciplinaires, pratiques pédagogiques et didactiques	<p>Maîtrise des savoirs disciplinaires pour une mise en œuvre des programmes Construction de progressions, séquences, séances Analyse, conception et mise en œuvre d'un projet éducatif dans le projet d'établissement (mention EE) Connaître les approches didactiques de la discipline Connaître les approches didactiques de l'interdisciplinarité (mention 1er degré) Construire et utiliser des grilles d'observations et des évaluations Maîtrise d'une langue vivante étrangère</p>	310	31	340	34	240	24	<p>Organisation relevant de chaque mention / parcours. Nombre minimal de crédits attribués à une UE : 3. Pour les mentions 1er degré et EE et les parcours hors "langue vivante" de la mention 2nd degré : UE visant la maîtrise d'une langue étrangère (niveau B2), non compensable (30 hTD / 3 ECTS) en M1.</p>
3- Analyse réflexive, pratiques de recherche et mise en œuvre sur le terrain	<p>Acquisition des cadres de l'analyse de pratique Compréhension des méthodes de recherche Analyse de pratiques innovantes Implication dans une recherche-action Culture du développement professionnel continu Connaître les approches didactiques de la discipline Connaître les approches didactiques de l'interdisciplinarité (mention 1er degré) Construire et utiliser des grilles d'observations et des évaluations</p>	24 + stage OPA <i>(+ h¹)</i>	10	24 + stage OPA	10	24 + stage OPA	10	<p>En M1, unique UE de 10 ECTS : stage, préparation et suivi, initiation à la recherche (méthodologie), donnant lieu à la rédaction d'un écrit réflexif. Heures de formation : 24 h dont 12 h consacrées à l'accompagnement du stage (par groupes de 20 étudiants au min.).</p>
4- UE spécifique		40	4	40	4	40	4	<p>UE spécifique / mention ou parcours (dont, possiblement, préparation au CAPEFE).</p>

Exemple de maquette M2 – Cadrage Inspé Paris – 22/01/2020

Cadrage maquette M2 (mentions 1er degré, 2d degré, EE)

COPIL accréditation 22 janvier 2020

Bloc	Axes de formation	Mention 1 ^{er} degré		Mention 2 ^{de} degré		Mention EE		Modalités
		Volume horaire étudiant max (h)	ECTS	Volume horaire étudiant max (h)	ECTS	Volume horaire étudiant max (h)	ECTS	
1- Le professionnel, acteur de la communauté éducative	<p>Cadre de référence et fondements éthiques du métier</p> <p>Usage responsable d'internet et numérique</p> <p>Principe de communication avec les différents acteurs</p> <p>Connaissance et coopération dans la communauté éducative</p> <p>Développement et diversité des publics (jeune enfant, enfant, adolescent)</p> <p>Accompagnement du parcours des élèves</p> <p>Analyse, conception et mise en œuvre d'un projet éducatif dans le projet d'établissement (mention EE)</p> <p>Suivi individuel et collectif des élèves (mention EE)</p> <p>Principes et modalités d'inclusion</p> <p>Autorité, gestion de classe, climat scolaire</p>	60	6	60	6	140	14	40% de la formation pris en charge par des formateurs hors INSPE. 6 heures de formation par année en école, collège ou lycée, possiblement autres que lieux de stage, lycées professionnels par exemple), sous forme de projets "terrain".
2- Savoirs disciplinaires, pratiques pédagogiques et didactiques	<p>Maîtrise des savoirs disciplinaires pour une mise en œuvre des programmes</p> <p>Construction de progressions, séquences, séances</p> <p>Analyse, conception et mise en œuvre d'un projet éducatif dans le projet d'établissement (mention EE)</p> <p>Connaître les approches didactiques de la discipline</p> <p>Connaître les approches didactiques de l'interdisciplinarité (mention 1er degré)</p> <p>Construire et utiliser des grilles d'observations et des évaluations</p>	140	14	140	14	60	6	Organisation relevant de chaque mention ou parcours. Nombre minimal de crédits attribués à une UE : 3.
3- Analyse réflexive, pratiques de recherche et mise en œuvre sur le terrain	<p>Acquisition des cadres de l'analyse de pratique</p> <p>Compréhension des méthodes de recherche</p> <p>Analyse de pratiques innovantes</p> <p>Implication dans une recherche-action</p> <p>Culture du développement professionnel continu</p> <p>Connaître les approches didactiques de la discipline</p> <p>Connaître les approches didactiques de l'interdisciplinarité (mention 1er degré)</p> <p>Construire et utiliser des grilles d'observations et des évaluations</p>	stage 1/3 temps et mémoire	40	stage 1/3 temps et mémoire	40	stage 1/3 temps et mémoire	40	En M2, unique UE de 40 ECTS, évaluée selon : ¼ mémoire ¾ stage (modalités de suivi du stage et du mémoire selon un cadrage défini).

3) Quelles attentes, quelles demandes en tant que formateurs/trices de SVT ?

- Du respect pour les étudiant-e-s
- Transparence sur les objectifs, l'agenda
- Ne pas opposer aspects professionnels, pédagogiques et disciplinaires
- Equipes pluri-catégorielles
- Temps nécessaire à la réflexion, au dialogue avec les équipes
- Implication de l'AFPSVT dans la rénovation du CAPES de SVT et du MEEF

Conclusion : une réforme très majoritairement rejetée par les formateurs/trices

- Une soixantaine de motions des personnels (Inspé, UFR, disciplines) demandant le retrait ou le report de la réforme

https://www.snesup.fr/sites/default/files/fichier/motions_au_16janv2020.pdf

"Réforme" de la formation des enseignants et des concours - Lettre intersyndicale ouverte au Président de la République, ministres MEN et MESRI, présidents des universités, directeurs d'INSPÉ

samedi 18 janvier 2020



Un exemple de courrier au MEN et MESRI : Inspé Marseille

MOTION DES ENSEIGNANTS DE L'INSPÉ D'AIX-MARSEILLE

A l'attention de

Mme la Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche,

M. Le Ministre de l'Éducation nationale

Copie : Présidence Aix-Marseille Université et Direction de l'INSPÉ d'Aix Marseille Université

Les enseignants de l' INSPÉ d'Aix-Marseille réunis en Assemblée Générale le 14 janvier 2020 demandent que la réforme de la formation des enseignants soit suspendue jusqu'à ce que de réelles concertations associant tous les acteurs de la formation soient mises en place.

Nous considérons que les modalités de conception et de mise en oeuvre de la réforme de la formation des enseignants, en cours, ne sont pas acceptables en l'état.

L'exigence de concevoir des maquettes d'enseignement dans des délais très courts et avec des informations lacunaires quant au format du futur concours ainsi qu'au cadrage général de la formation n'est pas réaliste.

Le concours en M2 pose des problèmes qui, en l'état des informations dont nous disposons, ne sont pas résolus, notamment concernant la surcharge de travail en M2 liée au triple objectif « *obtention du master incluant la rédaction d'un véritable mémoire, stage en responsabilité, concours* ». Elle dégrade les conditions d'études, la qualité de la formation, et menace l'attractivité du métier d'enseignant.

A ce jour, aucune disposition ne permet d'éclaircir la situation des étudiants de Master 1 qui n'auront pas réussi le concours en 2020.

Enfin, nous déplorons l'absence de garantie sur le nombre de supports de stages, et craignons, de fait, une situation très inégalitaire entre les étudiants si le nombre de supports de stages s'avérait inférieur au nombre d'étudiants. Nous regrettons également le manque de clarté sur les missions attendues des étudiants en M2 lors de ces stages.

Pour l'ensemble de ces raisons, nous, professionnels d'un service public ambitieux, demandons le report de la réforme et l'ouverture d'une véritable concertation associant tous les partenaires de la formation (UFR, Rectorat, DSDEN, INSPE).

Motion adoptée à l'unanimité le 14 janvier 2020.